

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 11 AVRIL 2011

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 11 avril 2011 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

Mme Georgette Critchley, mairesse
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 10 citoyens

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

11-04-60

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Peggy Péloquin procède à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance ;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

11-04-61

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2011

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2011 ;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2011 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

11-04-62

5. Accumulation d'une réserve – Transfert de 6 000 \$ pour le traitement des boues du site d'assainissement des eaux – 7^e année et dépôt dans un compte distinct

CONSIDÉRANT qu'une réserve du traitement des boues pour l'accumulation de la somme de 60 000 \$ a été créée en 2005 ;

CONSIDÉRANT que ledit montant n'est pas utilisé l'année même, afin d'obtenir la somme globale de 60 000 \$, et qu'il engendrera automatiquement un surplus pour l'exercice financier en cours ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 6 000 \$ a été budgété pour l'année 2011 concernant ladite prévision au poste de traitement des boues et que ledit montant relève également de la taxation exigée aux contribuables bénéficiaires de ce service ;

CONSIDÉRANT que ce montant devra être budgété pour les 3 autres années à venir pour un total de dix années afin d'accumuler la somme de 60 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE TRANSFÉRER le montant de 6 000 \$ pour l'exercice financier en cours dans un poste de réserve de traitement des boues et de transférer également cette somme dans le compte bancaire prévu à cette fin ;

DE PRÉVOIR à chaque année un montant de 6 000 \$ pour le traitement des boues et de transférer ledit montant dans la réserve prévue à cet effet suite à une résolution annuelle le permettant et en déposant également la somme prévue dans un compte distinct.

11-04-63

6. Entretien paysager des parcs et édifices municipaux – Luc Biron

CONSIDÉRANT que la municipalité désire orner et entretenir ses îlots, ses parcs et ses édifices publics pour l'embellissement de notre localité ;

CONSIDÉRANT que les coûts s'y rattachant sont assumés entièrement par la municipalité ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE RETENIR les services professionnels de « *Luc Biron, entrepreneur paysager* », pour l'entretien annuel des îlots, des parcs et des édifices publics appartenant à la municipalité, au prix de 2 715 \$ plus les taxes applicables tel que mentionné dans l'offre de services en date du 19 mars 2011 ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 « Entretien d'immeubles » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-04-64

7. Chevaliers de Colomb – Demande d'aide financière pour la sécurité de la fête nationale du Québec

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb organisent la fête nationale du Québec ;

CONSIDÉRANT que nos citoyens pourront profiter de cette fête et que nous croyons que des mesures de sécurité sont importantes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE VERSER un don au montant de 600 \$ aux Chevaliers de Colomb afin d'aider à défrayer le coût de la sécurité et pour l'organisation de la fête ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-04-65

8. BPN Environnement – Location de toilettes chimiques pour les aires de repos du rang du Bois-de-Maska et du rang du Haut-de-la-Rivière

CONSIDÉRANT que l'achalandage des aires de repos du rang du Bois-de-Maska et du rang du Haut-de-la-Rivière s'effectue surtout du début juin à la fin septembre (période de 4 mois) ;

CONSIDÉRANT que BPN Environnement, offre la location d'une toilette chimique au montant de 132 \$ mensuellement, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE LOUER une toilette chimique pour chacune des deux aires de repos, à BPN Environnement, pour une période de 4 mois, soit du 1^{er} juin au 30 septembre 2011 ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense pour la location de deux (2) toilettes chimiques ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-50-522 « Entretien - Parc » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-04-66

9. Nettoyage des stations de pompage et du bassin à l'usine ainsi que les puisards

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au nettoyage des puisards, cette année, puisque le dernier nettoyage a été réalisé en 2009 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder également au nettoyage des 4 stations et du bassin à l'usine comme à chaque année ;

CONSIDÉRANT que Vacuum D.L. inc. offre ses services ;

CONSIDÉRANT que Vacuum D.L. inc. est le fournisseur qui procède habituellement au nettoyage des 4 stations de pompage et du bassin et que le coût total de ce service ne devrait pas excéder 2 000 \$ comme montant net ;

CONSIDÉRANT que le service de nettoyage des puisards ne devrait pas excéder 2 500 \$ comme montant net ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE RETENIR les services de Vacuum D.L. inc. pour le nettoyage des puisards de la municipalité ;

DE RETENIR également les services de Vacuum D.L. pour le nettoyage des 4 stations de pompage et du bassin à l'usine ;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses pour un montant net n'excédant pas 4 500 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-415-00-521 « Entretien service égout » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-04-67

10. Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre – Proclamation de la semaine de l'action bénévole

CONSIDÉRANT que la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés ;

CONSIDÉRANT que pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants des gouvernements et des entreprises quand il s'agit de bâtir des communautés fortes et épanouies ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles ;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens et citoyennes de notre municipalité bénéficient du bénévolat ;

CONSIDÉRANT qu'il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de la Municipalité de Saint-François-du-Lac ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QU'au nom du conseil municipal et des citoyens et citoyennes de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, la mairesse Georgette Critchley, proclame par la présente que la semaine du 10 au 16 avril 2011 sera la «Semaine de l'action bénévole 2011» dans notre municipalité ;

DE PLUS, la mairesse invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

11-04-68

11. Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre – Demande d'aide financière pour la semaine des bénévoles

CONSIDÉRANT que la «Semaine de l'action bénévole 2011» se déroulera du 10 au 16 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre organisera différentes activités de reconnaissance pour souligner l'événement avec les bénévoles de la région ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE VERSER la somme de 100 \$ au Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 «Dons à des organismes sans but lucratif» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

11-04-69

12. Signatures de contrat pour l'entretien des pelouses – Laurent Guévremont

CONSIDÉRANT que monsieur Laurent Guévremont offre ses services pour la coupe de pelouses au montant de 3 800 \$ pour l'été 2011 et pour les endroits suivants :

- Le rond-point de la rue Lachapelle
- Le rond-point de la rue Plamondon
- Le parc du quai
- Le parc du centre communautaire
- Le parc Jean-Crevier (coin Notre-Dame et Marie-Victorin)
- Le terrain près du jeu de tennis
- Le rond-point de la rue des Pins
- Le parterre de l'Hôtel de ville

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER madame Georgette Critchley, mairesse, et madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat de monsieur Laurent Guévremont ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 « Entretien d'immeubles » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-04-70

13. Travaux de marquage routier – Lignco Sigma inc.

CONSIDÉRANT que des travaux de marquage routier sont nécessaires, aux emplacements jugés utiles, sur tout le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux ne doivent pas excéder un montant net de 8 500 \$ tel que prévu au budget et que la soumission s'élève à 6006,73 \$ net ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ACCEPTER que les travaux soient effectués par la compagnie Lignco Sigma inc. ;

QUE les travaux devront être exécutés sous la coordination du régisseur des travaux publics, monsieur Marcel Niquet ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-355-00-521 « Marquage routier », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

11-04-71

14. Séances du conseil – Changement de lieu à compter du 9 mai 2011

CONSIDÉRANT qu'une demande d'un citoyen a été formulée, afin de tenir les séances du conseil municipal dans une salle plus accessible pour les personnes qui éprouvent des difficultés ou les personnes âgées ;

CONSIDÉRANT que la salle Germain Nadeau au sous-sol de l'édifice municipal est plus accessible puisqu'elle a seulement 4 marches intérieures, au lieu de la présente salle qui en contient 32, dont 20 à l'intérieur et 12 à l'extérieur ;

CONSIDÉRANT que cette entente a été entendue avec le citoyen en question et un représentant de l'office des personnes handicapées ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QU'à compter de la séance ordinaire du 9 mai 2011, toutes les séances du conseil ou consultations publiques se tiendront à la salle Germain Nadeau située au sous-sol de l'édifice municipal ;

QUE ce changement soit publié dans le bulletin municipal du mois d'avril 2011.

11-04-72

15. Mandat à la firme Aqua-Data pour l'inspection des bornes d'incendie

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de la sécurité publique, la municipalité doit effectuer une vérification des débits des bornes-fontaines sur notre territoire, tous les 3 ans ;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été réalisés en 2008 et que 2011 est la troisième année telle qu'exigé par le ministère de la sécurité publique ;

CONSIDÉRANT que la firme Aqua-Data nous offre leur service professionnel pour effectuer la vérification des débits des bornes-fontaines au montant de 25 \$ par borne-fontaine, pour environ 43 bornes-fontaines, taxes et frais de déplacement en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE RETENIR les services de la firme Aqua-Data pour la réalisation des travaux ;

QUE le coût total des honoraires professionnels n'excède pas un montant total net de 1 500 \$;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-413-00-521 « Entretien service aqueduc » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-04-73

16. Installation d'une borne sèche à l'Île-Saint-Jean pour les incendies

CONSIDÉRANT que dans la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie, on doit procéder à l'installation d'une borne sèche dans le secteur de l'Île-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT que cette solution peut être adoptée dans notre municipalité puisque nous avons un point d'eau afin de compléter ces travaux ;

CONSIDÉRANT que cette solution nous évite également de déployer plus de citernes pour respecter les objectifs du schéma de couverture de risques en incendie ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, effectue les travaux nécessaires en régie et/ou à l'aide d'entrepreneurs locaux ;

QU'un budget maximal de 5 000 \$ est prévu en 2011 ;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-10-721 « Infrastructure – Aqueduc » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

AVIS

17. Avis de motion – Règlement 03-2011 décrétant et ordonnant la fermeture, l'abolition et les conditions de cession de droits, par la municipalité, d'une ancienne assiette de chemin connu sous le nom du rang du Haut-de-la-Rivière et du rang Sainte-Élisabeth – Lots 370 à 464

Le conseiller Jean-Louis Lambert, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, le règlement numéro 03-2011 décrétant et ordonnant la fermeture, l'abolition et les conditions de cession de droits, par la municipalité, d'une ancienne assiette de chemin connu sous le nom du rang du Haut-de-la-Rivière et du rang Sainte-Élisabeth – Lots 370 à 464.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement sera présentée à cet effet, au moins deux jours avant son adoption.

Une copie du projet sera remise aux membres du conseil.

11-04-74

18. Entérinement du bilan local du pacte rural pour l'année 2010 transmis par le CLD de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les membres du comité local de développement de Saint-François-du-Lac ont entériné le bilan local du pacte rural pour l'année 2010 ;

CONSIDÉRANT que le bilan local a été transmis également au conseil municipal et qu'il doit l'entériner avant de le transmettre à l'agent rural ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le bilan local du pacte rural 2010 transmis par le CLD de Saint-François-du-Lac ;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à M. Benoît Aubé, agent rural de la MRC de Nicolet-Yamaska, ainsi qu'une copie du bilan local 2010.

11-04-75

19. Jacques Métivier, Urbaniste-conseil –Autorisation de paiement pour une 2^e partie des honoraires dans le dossier de la refonte des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT que la résolution 09-05-88 autorisait une dépense de 15 250 \$, plus les taxes applicables, pour la refonte du plan et de la réglementation d'urbanisme effectué par monsieur Jacques Métivier ;

CONSIDÉRANT qu'un paiement de 5 000 \$ plus les taxes applicables a déjà été effectué en février 2010, pour environ le tiers du travail complété, et autorisé par la résolution 10-02-60 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Métivier présente actuellement une autre facture de 5 000 \$ plus les taxes applicables pour les deux tiers des travaux complétés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean Duhaim

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-04-76

20. Remplacement d'une découpeuse Stihl et achat de balai mécanique – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT que la découpeuse à disque doit être remplacée et que la facture d'équipements Raydan s'élève à 2 139,43 \$ avant les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que l'achat du balai mécanique est de 677,41 \$ avant les taxes applicables chez Équipements Raydan également ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AFFECTER aux postes budgétaires 03-310-00-725 « Matériel & outillage » et 02-320-00-640 « Outillage » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-04-77

21. Journal L'Annonceur – Publicité pour l'invitation à la population d'une assemblée publique de consultation par le CLD de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation doit avoir lieu le 27 avril 2011 concernant le plan de développement de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'une annonce dans le journal L'Annonceur est recommandée par l'agent du pacte rural ainsi que par le CLD de Saint-François-du-Lac ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER la dépense d'une annonce dans le journal L'Annonceur au coût de 200 \$ plus les taxes applicables pour un quart de page en noir et blanc ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-04-78

22. Rénovation du site web municipal – Mandat à Solutions zen média

CONSIDÉRANT que le site web de la municipalité a besoin d'être rénové puisque de plus en plus de documents seront exigés d'être publiés sur les sites web municipaux ;

CONSIDÉRANT que le concepteur de notre site, soit Solutions zen média, offre ses services pour la somme de 1 500 \$ plus les taxes applicables au lieu de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce changement rend les clients plus autonomes pour des modifications ou des ajouts sur leur site ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE DONNER le mandat à Solutions zen média ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-335 « Internet » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-04-79

23. Mandat à DESSAU pour la préparation d'appels d'offres, de devis et de plans pour les travaux du réseau routier de l'année 2011

CONSIDÉRANT que la firme DESSAU a effectué l'étude des coûts préliminaires pour les travaux de réseau routier de 2011 à 2013 ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé une offre de service à la firme DESSAU pour la préparation des appels d'offres, des plans et devis pour une partie du rang de la Grande-Terre, la rue Leblanc et la rue Dubois ;

CONSIDÉRANT que les coûts sont les suivants avant les taxes applicables :

- 7 230 \$ pour Grande-Terre
- 5 180 \$ pour Leblanc
- 4 850 \$ pour Dubois

CONSIDÉRANT que le budget prévu pour 2011 pourra couvrir peut-être seulement les projets de Grande-Terre et Leblanc puisque récemment une hausse importante du pétrole s'est manifesté ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE MANDATER la firme DESSAU pour les projets du rang de la Grande-Terre et de la rue Leblanc ;

D'ATTENDRE les montants de ces soumissions avant de donner le mandat pour la rue Dubois ;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses au montant de 12 410 \$ plus les taxes applicables ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

24. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

25. AFFAIRES NOUVELLES

1. Invitation aux citoyens à l'assemblée publique de consultation du 27 avril 2011 à 19h00 par le CLD de Saint-François-du-Lac.

AVIS

2. Le conseiller Jean-Louis Lambert, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, le règlement numéro 04-2011 modifiant le règlement concernant les animaux.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement sera présentée à cet effet, au moins deux jours avant son adoption.

Une copie du projet sera remise aux membres du conseil.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur le conseiller Jean-Louis Lambert et madame la conseillère Julie Bouchard donnent rapport de leur comité respectif soit, la régie des déchets et la coopérative de santé. Il est à noter qu'une réunion est prévue pour les citoyens, environ le 10 ou 11 mai 2011, pour une formation concernant le compostage.

11-04-80

27. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
2443	Accommodeur St-François (Essence - Mars)	12.74
2444	Alarme 2200 (Vérification trouble détecteur de fumée)	92.28
2445	L'annonceur (Publication-cahier affaire)	74.05
2446	Bell Canada (Téléphones édifices - Avril)	630.63
2447	Bergevin Jean-Claude (Déneigement entente Banville)	360.00
2448	Buroplus (Fournitures de bureau)	559.89
2449	Dessau Inc.(Honoraires professionnels)	3 372.18
2450	Éditions Juridiques FD. (Les) (Mise à jour)	266.70
2451	Emco Ltée (Tuyau d'aqueduc)	1 635.74
2452	Entreprises Pierreville ltée.(Les) (Location machinerie)	432.91
2453	Extincteur de la Mauricie Inc. (Recharge extincteurs)	393.03
2454	Fonds de l'information foncière (Droits mutations - Mars)	18.00
2455	Hamel Propane (Chauffage - Garage)	183.78
2456	Huissiers Steve Pinard (Remise de constat)	114.40
2457	Hydro-Québec (Éclairage public - Mars)	886.21
2458	Industrielle Alliance assurance collective (avril 2011)	1 726.80
2459	Laboratoire d'environnement SM (Analyses d'eaux usées)	61.52
2460	Librairie Renaud-Bray (Achat de livres pour bibliothèque)	280.00
2461	Mercier Nancy (Remb. Mégane & Alexandre Théroux)	81.25
2462	Méto Rouillard & Frères (Fournitures)	76.73
2463	Niquet Marcel (Déplacement local + Fourniture - Mars)	525.20
2464	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	573.69
2465	Pétrole Hubert Gouin & Fils (Chauffage bureau)	576.53
2466	PG Govern (Soutien informatique)	626.59
2467	Régie incendie Pierreville - St-Francois-du-Lac (4 Interv.)	3 725.61
2468	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau -Mars)	10 514.68
2469	Ricoh Canada inc. (Ent. photocopieur 3 mois / copies)	430.64
2470	Sayer Richard (Entretien ménager - Mars)	303.00
2471	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossiers)	120.00
2472	Comité des Loisirs (2e vers./4 - Subvention 2011)	5 000.00
2473	Maison des jeunes (Subvention 2e versement - Avril)	1 250.00
2474	Gamelin Yvon (Déneigement édifices - avril 2011)	1 253.19
2475	Piché Paul (Salaire inspection chiens & cellulaire - Avril)	145.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

2476	Régie Intermunicipale de gestion des déchets (Avril)	12 540.58
2477	Centre d'action Bénévole (Comité pour accompagnement)	330.00
2478	Latraverse Hélène (Déplacement Peggy & Hélène - MRC)	25.20

TOTAL DES CHÈQUES 49 198.75

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH # FOURNISSEURS

2429	Comité des résidents Foyer Lucien Shooner (Bercethon)	25.00
2430	Association de Hockey mineur des villages (Don 2011)	100.00
2431	COGESAF (Adhésion 2011)	50.00
2432	Micro-Experts (Remplacement ordinateur- Serveur)	1 207.61
2433	Régie incendie Pierreville - St-Francois-du-Lac (2 Interv.)	251.56
2434	Télérecharge (Compteur Postal)	911.40
2435	Telus Mobilité (Cellulaire Marcel - Mars 2011)	64.84
2436	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation Mars 2011)	1 379.28
2437	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	86.24
2438	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Prov. - Mars 2011)	4 032.28
2439	Receveur Général du Canada (DAS-Féd. - Mars 2011)	1 571.58
2440	Industrielle Alliance assurance collective (Mars 2011)	1 727.62
2441	Hydro-Québec (Station pompage Marie-victorin - Mars)	99.20
2442	Financière Banque Nationale (Int. prêt règl. # 06-04 G-T)	7 001.93

TOTAL DES CHÈQUES 18 508.54

DÉBOURSÉS MARS 2011

Salaires Mars 2011 19 250.16

TOTAL DES DÉBOURSÉS 19 250.16

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2011 ;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2011 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

28. Période de questions

- Borne sèche
- Dossier des chats errants
- Question sur le point 17

29. Conclusion

11-04-81

30. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h45.

Georgette Critchley
Mairesse

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière